

Patrimoine et architecture : à la bonne aire !

25/04/2012 05:35

Le futur plan local d'urbanisme sera complété par la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



Le groupe de travail sur le plateau au-dessus de la ville.

Dessiner la ville du futur, c'est le processus engagé depuis plus d'un an par la municipalité pour se doter d'un Plan local d'urbanisme (lire NR des 15 et 27 mars) qui viendra remplacer le POS (Plan d'occupation des sols).

En parallèle, une autre étude est menée pour dessiner les contours d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap). Cette disposition est récente puisque ces Avap ont été créées par décret en décembre 2011. Elles viennent remplacer le dispositif des zones de protection du patrimoine en y ajoutant notamment un aspect développement durable.

Un plan de gestion et ses contraintes de qualité

L'idée majeure est de conserver, voire d'améliorer, une cohérence culturelle, paysagère, dans un secteur donné. Et cette question se pose à Amboise bien plus que dans beaucoup de communes. La présence de l'histoire, le nombre de monuments anciens, petits et grands, le paysage de la vallée de la Loire, les caractères divers entre varenne, troglo, plateau, agriculture, habitat, industrie, concentrés sur un territoire, obligent à avoir une vision d'ensemble pour harmoniser le développement futur. C'est pourquoi le PLU est doublé d'une Avap. Cette aire, mise en place par la ville en concertation avec les services de l'État, est en cours d'élaboration. Le groupe de travail vient de visiter différents points de la commune pour apporter des modifications, des ajustements, au premier tracé réalisé, constater la vue sur les points sensibles, mais aussi la vue à partir des monuments remarquables par exemple. Ici c'est une allée de platanes, là c'est un vieux mur dont la réutilisation peut - être envisagée. La mémoire du passé est conjuguée au futur pour ne pas figer le paysage ni en faire un musée mais adapter la vie d'aujourd'hui aux témoignages d'hier. L'Avap est un plan de gestion qui dessine les continuités paysagères en rapport avec les vallons, le patrimoine, tout en intégrant les performances énergétiques et les contraintes actuelles. Elle est évolutive. Pour les habitants de cette zone, ce sera une prescription, une sorte de cahier des charges à respecter, comme une contrainte de qualité. Ce périmètre se substitue aux servitudes des secteurs situés dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques dans la zone concernée, avec une simplification de l'instruction des demandes de travaux. Par contre, la logique susurrée par les professionnels serait de réaliser une Avap intercommunale, vu les paysages et le patrimoine de part et d'autre de la Loire. Mais là, ce n'est pas le périmètre de l'Avap qui est difficile à dessiner mais bien l'intercommunalité !

I. R.